



AVIS D'INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE PAR SNCF RESEAU SANS PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE (Article L.2122-1-3 du CG3P)

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale Grand Sud de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 4 rue Léon Gozlan – CS 70014 – 13331 MARSEILLE Cedex 03, représentée par son Directeur Monsieur Frédéric BERNA dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Occupant :

Société ADIM OCCITANIE dont le siège est sis 60 boulevard de Thibault à TOULOUSE (31100).

3. Bien occupé :

Une surface bâtie d'une superficie de 12 963 m² comportant un terrain en friche (12 749 m²) et deux anciens bâtiments pour partie démolis d'une superficie de 214 m² environ, située 109 route d'Avignon à Nîmes (30 000) sous le n°175 de la section DK.

4. Justification de la décision de ne pas mettre en œuvre la procédure de sélection préalable

4.1. En droit

Article L.2122-1-3 du CG3P	A cocher
. Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause	X
. Le titre est délivré :	
a) A une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit	
b) A une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente	
. Une première procédure de sélection s'est révélée infructueuse	
. Une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse	
. Les caractéristiques particulières de la dépendance le justifient au regard de l'activité économique projetée, notamment :	
a) Géographiques	
b) Physiques	
c) Techniques	
d) Fonctionnelles	
e) Ses conditions particulières d'occupation ou d'utilisation, ou les spécificités de son affectation	
. Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient	
. Autres motifs non expressément mentionnés	

4.2. En fait

Conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques et plus particulièrement à l'article L 2122-1-3 créée par l'Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, la délivrance de la présente convention d'occupation est exemptée de procédure de sélection préalable et de mesures de publicité préalable prévue à l'article L 2122-1-1 du Code général de la propriété des

personnes publiques car une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause.

En effet, à l'issue d'un protocole d'accord bipartite, les 24 et 30 janvier 2019, ADIM OCCITANIE et SNCF Immobilier ont signé une promesse synallagmatique de vente pour la cession du terrain objet de la convention, dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier.

La date prévisionnelle de signature de l'acte authentique est envisagée au 09 septembre 2019.

Néanmoins, du fait d'un impératif de calendrier de livraison d'un des immeubles du projet immobilier, ADIM OCCITANIE est contraint de débiter le chantier de construction au 26 juillet 2019. Les parties ont donc convenu de signer une convention d'occupation temporaire préalable à la cession.

5. Information :

Pour plus d'informations merci de contacter par courriel : Mme. Rosalyn FALGUERA / Courriel : rfalguera@yxime.fr

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 5 du présent avis.

7. Information sur les recours :

Recours en contestation de la validité du contrat de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 NIMES Cedex 9

Téléphone : 0466273700 - Télécopie : 0466362786

Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr